

Carte des communes concernées par le risque Inondation en Meuse

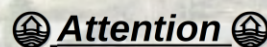
(Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs – décembre 2019)

En Meuse...

Sur les 500 communes du département de la Meuse, 238 communes sont recensées comme concernées par le risque d'inondation de plaine, 45 par le risque d'inondation torrentielle et 87 sont concernées par le risque de ruissellement et coulées de boues.

Parmi ces communes, plus de la moitié disposent d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (prescrit ou approuvé).

Les communes peuvent être impactées par un ou plusieurs types de risque d'inondation.



Tous les cours d'eau ou les rivières sont susceptibles de déborder et de provoquer de gros dégâts.



Où s'informer ?

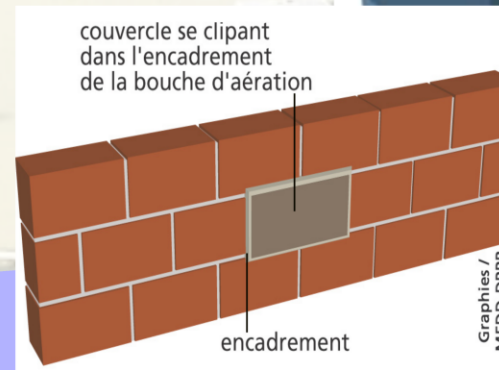
- ✓ En Mairie,
- ✓ En Préfecture : www.meuse.gouv.fr
- ✓ À la Direction Départementale des Territoires de la Meuse
- ✓ Site dédié à l'information sur les risques majeurs sur le territoire : <https://www.georisques.gouv.fr/>

La réduction de la vulnérabilité aux inondations en Meuse



Adaptation des constructions nouvelles ou existantes

Réduire l'impact des inondations



couvercle se clipant
dans l'encadrement
de la bouche d'aération

encadrement

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement
Unité Prévention des risques
ddt-se-risques@meuse.gouv.fr
Parc Bradfer – 14 rue Antoine Durenne
BP 10501
55012 Bar-le-Duc Cedex
Tél : 03 29 79 48 65


**PRÉFET
DE LA MEUSE**
Liberté
Égalité
Fraternité

La réduction de la vulnérabilité aux inondations en Meuse

Voici un aperçu de quelques possibilités qui s'offrent à vous pour réduire l'impact des inondations sur votre habitation et ses occupants.

Évitez au maximum la pénétration de l'eau :

Ouvertures : L'eau peut pénétrer par les portes les fenêtres ou les aérations. **Installez des systèmes amovibles (atardeaux).** Ils sont à retirer dès la fin de la crue.

Murs : L'entretien des joints et la réparation des fissures augmente l'étanchéité. Avant une crue annoncée, **posez une bâche lestée** qui protégera vos murs.

Plancher : **Rehaussez au maximum le plancher**, en particulier lors d'une construction neuve ou d'une rénovation profonde de votre habitation.

Réseaux : Pour éviter un refoulement des réseaux d'assainissement, **installez un clapet anti-retour** sur votre évacuation.

Les matériaux conseillés :

Tous les matériaux qui ne réagissent pas à l'eau et qui sèchent plus rapidement :

- ✓ Matériaux hydrofugés,
- ✓ Béton plein,
- ✓ Enduits et peintures à la chaux,
- ✓ Carrelages et céramiques,
- ✓ Bois massif ou PVC,
- ✓ Acier inoxydable,
- ✓ Polystyrène et polyuréthane.

... et déconseillés :

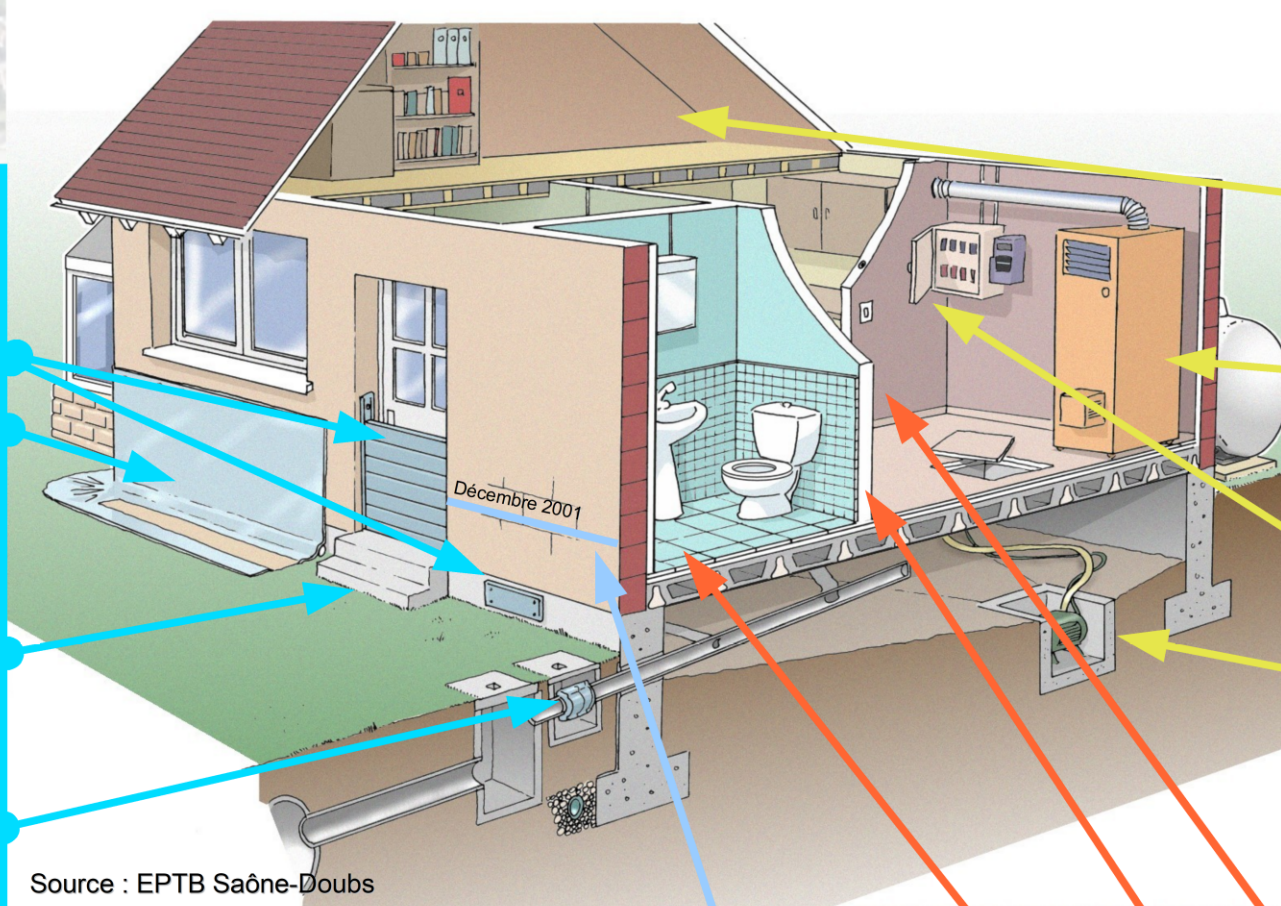
Tous les matériaux qui réagissent à l'eau et/ou qui s'imbibent :

- Plâtre,
- Papiers peints,
- Moquettes et parquets,
- Bois plaqué,
- Bois aggloméré,
- Laine de verre,
- Laine de roche.

Entretenez la mémoire du risque :

Repères de crue : La mémoire du risque est une composante essentielle de la prévention des risques. **Matérialisez les crues** en indiquant les plus hautes eaux sur la façade de votre habitation.

Source : EPTB Saône-Doubs



Adaptez les équipements de votre résidence :

Pièce refuge : En cas de crue, le rez-de-chaussée devient inhabitable. **Créez une zone refuge à l'étage** où vous pourrez vivre le temps de la crue.

Chauffage : Lestez et arrimez la chaudière et la cuve à combustible. Pour un chauffage électrique, **installez les radiateurs au-dessus des plus hautes eaux connues.**

Electricité : Créez un réseau descendant et placez les prises au-dessus des plus hautes eaux connues.

Pompe : Installez une pompe dans votre sous-sol ou votre vide sanitaire permet de faciliter l'évacuation de l'eau après la crue.

Choisissez des matériaux adaptés :

Papiers peints : Très sensibles à l'eau, ils sont à proscrire. **Utilisez des peintures ou enduits à la chaux** qui sont des revêtements respirants.

Cloisons : **Préférez les cloisons pleines.** En cas d'utilisation de placoplâtre, le plâtre étant sensible à l'eau, **utilisez des plaques hydrofugées (vertes).**

Sols : Moquettes et parquets flottants ne résistent pas à l'eau. **Privilégiez du carrelage**, peu sensible à l'eau et facile à nettoyer en cas de crue.